

COMMUNE DE CHOLET

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2016

Le 11 juillet 2016 à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURDOULEIX, Maire, pour la tenue du Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 5 juillet 2016.

Sont présents :

Monsieur Gilles BOURDOULEIX : Député-Maire

Madame Florence JAUNEAULT : Maire-Délégué

Monsieur Michel CHAMPION : Premier Adjoint

Monsieur John DAVIS, Madame Isabelle LEROY, Monsieur Roger MASSE, Madame Laurence TEXEREAU, Monsieur Jean LELONG, Madame Annick JEANNETEAU, Monsieur Jean-Paul BREGEON, Monsieur Michel BONNEAU, Monsieur Frédéric PAVAGEAU, Madame Natacha POUPET-BOURDOULEIX : Adjoints

Madame Sylvie ROCHAIS, Monsieur Jean-Michel BOISSINOT, Madame Elisabeth HAQUET, Monsieur Benoît MARTIN, Madame Simone POUPARD, Madame Sandrine RAOUX, Monsieur François DEBREUIL, Madame Maya JARADE, Monsieur Jordan JOUTEAU, Madame Nathalie GODET, Madame Gwénaëlle DUCHESNE, Monsieur Gilles ALLINDRE, Madame Evelyne CHICHE-GAUVAIN, Madame Catherine BODET, Monsieur Jean-Marc VACHER, Madame Anne GRAVELEAU-HARDY, Monsieur André CERQUEUS, Madame Magalie GREAU, Madame Catherine CANALS, Monsieur Bernard RABILLER, Monsieur Benoît BACLET, Madame Valérie FERRIOL-ROUSSEAU : Conseillers Municipaux

Est absent :

Monsieur Youssef LAARABI.

Ont donné procuration :

Madame Florence DABIN à Monsieur Gilles ALLINDRE, Madame Christine CHARRIER à Madame Simone POUPARD, Madame Patricia RIGAUDEAU à Monsieur Roger MASSE, Monsieur Jean-François BAZIN à Madame Sylvie ROCHAIS, Monsieur Olivier BAGUENARD à Monsieur Jordan JOUTEAU, Monsieur Jean-Jacques BOURGUIGNON à Monsieur John DAVIS, Madame Evelyne PINEAU à Madame Natacha POUPET-BOURDOULEIX, Monsieur Patrice BRAULT à Monsieur Michel CHAMPION, Monsieur Xavier COIFFARD à Madame Magalie GREAU.

En application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne Monsieur Jean-Michel BOISSINOT comme secrétaire de séance.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2016

En application de l'article 44 du règlement intérieur du Conseil Municipal, le procès verbal de la séance du 13 juin 2016 est soumis à la signature des Conseillers Municipaux.

DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire, en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

0 - PAS DE COMMISSION

0.1 - COMMUNICATION DU RAPPORT RETRACANT L'ACTIVITE 2015 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS

Le Conseil Municipal,

DECIDE

Article unique - de prendre acte de la communication du rapport d'activité 2015 de la Communauté d'Agglomération du Choletais.

1 - COORDINATION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

1.1 - FUSION-ADHESION ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOCAGE ET LES COMMUNES DU VIHIERSOIS - AVIS SUR L'ARRETE DE PROJET DE PERIMETRE ET COMPOSITION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 - d'approuver, à l'unanimité (44 Pour), le projet de périmètre de la Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Choletais et de la Communauté de Communes du Bocage et de l'adhésion de Cernusson, Cléré-sur-Layon, Lys-Haut-Layon, Montilliers, Passavant-sur-Layon et Saint-Paul-du-Bois, tel que fixé dans l'arrêté préfectoral n° 2016-60 du 3 mai 2016.

Article 2 - de fixer, à l'unanimité (41 Pour, 3 Abstentions), à 77 le nombre de sièges du Conseil de la Communauté d'Agglomération issue de la fusion-adhésion, d'en approuver la répartition, selon les dispositions de l'article L. 5211-6-1 I du code général des collectivités territoriales, comme suit :

EPCI	COMMUNES	POPULATION	SIEGES ACCORD LOCAL 25%
CAC	CHOLET	53 890	36
CCVHL	LYS HAUT LAYON	7 882	5
CAC	LA SEGUINIÈRE	3 967	3
CAC	LE MAY SUR EVRE	3 953	3
CCB	MAULEVRIER	3 179	2
CAC	LA TESSOUALLE	3 076	2
CAC	TREMENTINES	2 823	2
CAC	SAINT LEGER SOUS CHOLET	2 609	2
CAC	SAINT CHRISTOPHE DU BOIS	2 584	2
CAC	BEGROLLES EN MAUGES	1 977	2
CCB	YZERNAVY	1 829	2
CAC	LA ROMAGNE	1 782	2
CAC	VEZINS	1 643	1
CCB	CORON	1 572	1
CAC	NUAILLE	1 516	1
CAC	TOUTLEMONDE	1 208	1
CCVHL	MONTILLIERS	1 208	1
CAC	MAZIERE EN MAUGES	1 055	1
CCB	LA PLAINE	1 029	1
CCB	SOMLOIRE	914	1
CCB	LES CERQUEUX	889	1
CAC	CHANTELOUP LES BOIS	712	1
CCVHL	SAINT PAUL DU BOIS	610	1
CCVHL	CLERE SUR LAYON	348	1
CCVHL	CERNUSSON	337	1
CCVHL	PASSAVANT SUR LAYON	126	1
	TOTAL	102 718	77

1.2 - PERSONNEL MUNICIPAL - TABLEAU DES EMPLOIS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (35 Pour, 9 Abstentions),

DECIDE

Article unique – de procéder aux suppressions, modifications et créations des emplois telles que mentionnées ci-dessous :

Direction - service	Emploi supprimé	Emploi créé	Justification	Date d'effet
Direction de l'Éducation - Scolaire	1 emploi du cadre d'emplois des adjoints techniques (27,90/35 ^{ème})		Suppressions suite à fermeture de l'école du Planty	23/08/16
	1 emploi du cadre d'emplois des adjoints techniques (31,5/35 ^{ème})			23/08/16
	1 emploi du cadre d'emplois des adjoints techniques (31,5/35 ^{ème})	2 emplois du cadre d'emplois des adjoints techniques (17,45/35 ^{ème})	Redéploiement d'heures	23/08/16
Direction de l'Éducation – Sports	16 emplois du cadre d'emplois des adjoints techniques		Modification suite à réorganisation de l'activité	01/09/16
	3 emplois du cadre d'emplois des agents de maîtrise			01/09/16
	1 contrat d'accompagnement dans l'emploi			01/09/16
Direction du Centre Technique Municipal		16 emplois du cadre d'emplois des adjoints techniques		01/09/16
		3 emplois du cadre d'emplois des agents de maîtrise		01/09/16
		1 contrat d'accompagnement dans l'emploi		01/09/16

1.3 - MODIFICATIONS DES RÈGLEMENTS INTÉRIEURS DES PARKINGS PAYANTS EN OUVRAGE ET VALIDATION DU CONTRAT D'ABONNEMENT APPLIQUÉ SUR LES PARCS EN OUVRAGE ARCADES ROUGÉ ET MONDEMENT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (41 Pour, 3 Abstentions),

DECIDE

Article 1 - d'approuver les nouveaux règlements intérieurs des parkings des Arcades Rougé, de la Place Travot et de Mondement.

Article 2 - d'approuver le contrat d'abonnement applicable sur les parcs de stationnement des Arcades Rougé et Mondement.

1.4 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE MAINE ET LOIRE - LOGEMENTS NON DECENTS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article unique - d'approuver la convention à conclure entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Maine et Loire et la Ville de Cholet ayant pour objet de formaliser leur collaboration dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif de consignation de l'aide au logement, par laquelle la Ville de Cholet s'engage à adresser à la CAF un rapport faisant état de non décence ou d'insalubrité des logements.

1.5 - FOURRIERE ANIMALE MUNICIPALE - APPROBATION DU PRINCIPE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (41 Pour, 3 Abstentions),

DECIDE

Article unique - d'approuver le principe du mode de gestion sous forme de délégation de service public relatif à la fourrière animale municipale, suivant les caractéristiques détaillées en annexe.

Le contrat sera conclu pour une durée de cinq années, le délégataire assurant à ce titre, chaque jour de la semaine (sauf le dimanche), sur le territoire de la commune, la garde et l'entretien des animaux recueillis, la surveillance sanitaire des animaux mordeurs ou suspectés d'être contaminés par la rage, la restitution des animaux à leur propriétaire ou à défaut à une association, la prise en charge des chiens dangereux (1^{ère} et 2^{ème} catégories) et enfin, en cas de besoin, conformément aux textes en vigueur, la mise à disposition de l'animal à un vétérinaire pour euthanasie.

Cf. annexe 1.5

2 - FINANCES, COMMERCE, ÉCONOMIE ET RELATIONS INTERNATIONALES

2.1 - AFFECTATION DES RESULTATS 2015

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article 1 - d'affecter le résultat de fonctionnement du budget principal au 31 décembre 2015 pour 2 030 714,50 € en report de fonctionnement et pour 2 846 481,81 € à la section d'investissement, article 1068 " excédent de fonctionnement capitalisé ".

Article 2 - d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe des opérations d'aménagement au 31 décembre 2015 pour 48 630,60 € en report de fonctionnement.

Article 3 - d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe du stationnement au 31 décembre 2015 pour 82 876,23 € en report de fonctionnement.

2.2 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 - d'approuver, à la majorité des suffrages exprimés (35 Pour, 3 Contre, 6 Abstentions), les mouvements inscrits au budget supplémentaire 2016, détaillés ci-après par budget :

	Fonctionnement		Investissement		Total des sections	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	1 762 986 €	1 762 986 €	6 586 472 €	6 586 472 €	8 349 458 €	8 349 458 €
Budget annexe des opérations d'aménagement	-50 432 €	-1 801,40 €	-25 216 €	122 678,89 €	-75 648 €	20 877,49 €
Budget annexe du stationnement	32 876,23 €	32 876,23 €	114 127 €	114 127 €	147 003,23 €	147 003,23 €

Article 2 - de voter, à la majorité des suffrages exprimés (35 Pour, 3 Contre, 6 Abstentions), les dépenses et les recettes, par chapitre, en section de fonctionnement et d'investissement pour les opérations hors AP/CP, et, par autorisation de programme, dans le cas contraire, uniquement pour les crédits de dépenses,

Article 3 - d'approuver, à l'unanimité (35 Pour, 9 Abstentions), les restes à réaliser,

Article 4 - d'approuver, à l'unanimité (35 Pour, 9 Abstentions), l'état de la dette du budget principal.

2.3 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (38 Pour, 6 Abstentions),

DECIDE

Article 1 - d'octroyer des subventions aux organismes désignés en annexe.

Article 2 - d'approuver la convention relative aux concours financiers apportés par la Ville de Cholet à conclure avec la Société des Courses Hippiques de Cholet, pour une période courant jusqu'au 31 décembre 2020.

Article 3 - d'approuver l'avenant n° 2 à la convention de gestion des équipements municipaux et de partenariat entre la Ville de Cholet et la Jeune France.

Cf. annexe 2.3

2.4 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME - MODIFICATION DES ENVELOPPES VOTEES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (41 Pour, 3 Contre),

DECIDE

Article unique - d'approuver les modifications de crédits des enveloppes des autorisations de programme globales, telles qu'elles ressortent de la vue d'ensemble, le détail d'affectation de ces enveloppes étant donné à titre indicatif.

Cf. annexe 2.4

3 - SPORT, JEUNESSE, ACTION CULTURELLE

3.1 - APPROBATION DU REVERSEMENT DES RECETTES LIEES AUX PARIS HIPPIQUES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article 1 - d'accepter, chaque année, les recettes, perçues et reversées par la Communauté d'Agglomération du Choletais (CAC), liées au prélèvement sur les paris hippiques.

Article 2 - d'adopter la convention à conclure avec la CAC, permettant la mise en œuvre du reversement.

4 - SOLIDARITÉ, CITOYENNETÉ, INTÉGRATION, ENSEIGNEMENT

4.1 - CART'VILLE - CONVENTION DE SERVICE POUR LA CONSULTATION D'INFORMATIONS DE LA BASE ALLOCATAIRE DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DE MAINE ET LOIRE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article unique - d'approuver les termes de la Convention de Service " Cafpro " - Accès professionnel aux données des CAF à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales de Maine et Loire pour la consultation d'informations de la base allocataire dans le cadre de la tarification des activités périscolaires du matin et du soir pour la pause méridienne opérée par le service Réglementation - Accueil/Cart'Ville, pour une durée d'un an à compter de sa signature et renouvelable par tacite reconduction par période d'un an.

4.2 - ECOLES PRIVEES DU PREMIER DEGRE - SOUTIEN FINANCIER LIE A L'EQUIPEMENT INFORMATIQUE ET A LA MISE EN PLACE DES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article 1 - d'attribuer en 2016 des subventions pour l'équipement informatique des écoles privées du premier degré, dans les conditions suivantes :

OGEC	Montant total de la subvention	Dont montant maximum pour l'achat de logiciels
Jeanne d'Arc	2 023,24 €	202,32 €
Notre-Dame du Bretonnais	2 131,87 €	213,18 €
Notre-Dame du Chêne Rond	1 371,46 €	137,14 €
Saint Jean/Sainte Famille	2 457,76 €	245,77 €
Saint Joseph	1 480,09 €	148,00 €
Saint Louis Le Breloquet	1 914,61 €	191,46 €
Sainte Marie des Turbaudières	1 805,98 €	180,59 €
Saint Pierre Gellusseau	1 805,98 €	180,59

Article 2 - de verser à chaque OGEC, pour l'année scolaire 2016-2017, une subvention de 15 € par élève domicilié à Cholet et au Puy-Saint-Bonnet, trimestriellement, à terme échu, sur la base des effectifs issus de la " Base Elèves " au 15 novembre.

Article 3 - d'approuver les conventions ayant pour objet de fixer précisément les engagements financiers, réglementaires et logistiques liés au fonctionnement des classes élémentaires et maternelles, aux investissements informatiques, mais également à la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires à conclure, pour l'année scolaire 2016-2017, avec les organismes suivants :

- Association de Gestion Jeanne d'Arc,
- OGEC Saint Joseph,
- OGEC Saint Louis le Breloquet,
- OGEC Sainte Marie des Turbaudières,
- OGEC Notre Dame du Chêne Rond,
- Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique Saint Jean - Sainte Famille,
- Organisme de Gestion des Ecoles et du Collège Notre Dame du Bretonnais,
- Organisme de Gestion des Ecoles Libres Saint Pierre et Gellusseau.

4.3 - INTERVENTIONS MUSICALES EN MILIEU SCOLAIRE - CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article unique – d'approuver la convention de partenariat, à conclure avec la Communauté d'Agglomération du Choletais, pour la mise à disposition à titre onéreux, pendant l'année scolaire 2016-2017, d'intervenants du Conservatoire de Musique, de Danse et d'Art dramatique du Choletais, afin d'assurer 40 heures hebdomadaires d'éveil musical pour les élèves des écoles publiques et privées de Cholet, 1 heure d'enseignement musical hebdomadaire, aux élèves de l'un des instituts spécialisés de Cholet. La Communauté d'Agglomération du Choletais a fixé, pour l'année scolaire 2016-2017 (33 semaines), le coût horaire de l'intervention hebdomadaire à 55 € (salaires et charges sociales comprises).

4.4 - ATTRIBUTION D'UNE BOURSE INITIATIVES JEUNES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article unique – d'attribuer, dans le cadre d'une Bourse Initiatives Jeunes (BIJ), la somme de 700 € à Madame Vinciane HATET, au titre de son projet de stage infirmier au Sénégal du 8 au 29 juillet 2016.

4.5 - TRANSPORTS URBAINS - MISE A JOUR DES AIDES MUNICIPALES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (35 Pour, 9 Abstentions),

DECIDE

Article unique - d'approuver le montant et les conditions d'octroi des aides relatives aux transports urbains, applicables à compter du 1^{er} août 2016, pour les personnes retraitées, les personnes handicapées et les personnes défavorisées en insertion socio-professionnelle, comme indiqué dans l'annexe jointe étant précisé qu'à compter du 1^{er} septembre 2016 l'éligibilité à ces aides municipales sera conditionnée au retrait des cartes mensuelles de transports urbains entre le 20 du mois précédent et le 7 du mois concerné.

Cf. annexe 4.5

5 - AMÉNAGEMENT ET PATRIMOINE

5.1 - CREATION D'UNE UNITE DE METHANISATION DE MATIERES ORGANIQUES SITUÉE AU LIEU DIT " LES GARENNES " LA SEGUINIÈRE, PAR LA SAS BIO-METHANE-SEG - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article unique - de donner un avis favorable au projet de création d'une unité de méthanisation de matières organiques par la SAS BIO-METHANE-SEG à La Séguinière.

5.2 - CONVENTIONS RELATIVES A LA POSE DE RECEPTEURS DE TELE-RELEVÉ SUR LE DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE CHOLET

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article unique - d'approuver les conventions entre la Ville de Cholet et Dolce Ô Service, filiale de SUEZ-Lyonnaise des Eaux, relatives à la pose d'un récepteur de télé-relève sur le projecteur, situé Stade de Rambourg, sur le candélabre de la rue Jean Bodin et sur la salle municipale Le Plessis, pour une durée de 5 ans, expressément reconductibles par période de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2016, pour une somme forfaitaire de 375 € par équipement versée par Dolce Ô Service.

5.3 - AMENAGEMENT DES LOCAUX POUR LA CREATION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE - ECOLE ELEMENTAIRE MARIE CURIE - APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article 1 - d'approuver les modifications apportées au programme relatif à l'aménagement des locaux pour la création d'un restaurant scolaire à l'école élémentaire Marie Curie portant notamment sur les points suivants :

- création d'une nouvelle entrée avec sas pour l'accès à l'étage et à la salle de restauration afin d'augmenter la surface de cette dernière,
- création d'un local ménage dans les sanitaires enfants pour faciliter l'intervention du personnel d'entretien,
- construction d'un brise-soleil pour l'harmonisation de la façade existante avec l'extension,
- démolition de la cheminée.

Article 2 - d'arrêter le coût prévisionnel des travaux à l'issue des études d'avant-projet à hauteur de 230 115,32 € HT (valeur mai 2015).

Article 3 - de mandater Monsieur le Maire pour présenter la demande de permis de construire.

5.4 - LES PANIERS DU PLANTY - RUE DE LA HOLLANDE - REFECTION PARTIELLE DE LA COUVERTURE ARDOISE - DECLARATION PREALABLE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article unique - de mandater Monsieur le Maire pour présenter la demande de déclaration préalable concernant la réfection partielle de la toiture ardoise des locaux occupés par les " Paniers du Planty " situés rue de la Hollande à Cholet.

Cf. annexe 5.4

5.5 - MAISONS SITUEES 1 AVENUE FRANCIS BOUET, 13 ET 15 RUE SAINT MELAINE - PERMIS DE DEMOLIR

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article unique - de mandater Monsieur le Maire pour présenter les demandes de permis de démolir des bâtiments sis 1 avenue Francis Bouet, 13 et 15 rue Saint Melaine à Cholet.

Cf. annexe 5.5

5.6 - CONSTRUCTION DE LA SALLE DE SPORTS AUGUSTE GREGOIRE - AUTORISATION PREALABLE RELATIVE A UNE ENSEIGNE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article unique – de mandater Monsieur le Maire pour présenter la demande d'autorisation préalable concernant l'enseigne de la nouvelle salle de sports Auguste Grégoire.

5.7 - IMPASSE DES CHARUELLES - CESSION DE TERRAIN A LA SCI JOLIREGARD

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article 1 - de donner son accord pour la cession du terrain d'emprise de la véranda d'environ 58 m² ouvrant sur l'impasse des Charuelles et adossée à l'immeuble 3 rue Travot, au profit de la SCI Joliregard, au prix de 10 000 € net vendeur, conformément à l'avis du service France Domaine, et sous la condition suspensive d'obtention des autorisations d'urbanisme relatives à la modification de la façade et de la véranda, étant précisé que les frais de géomètre et de notaire afférents seront pris en charge par l'acquéreur.

Article 2 - d'autoriser la SCI Joliregard ou toute autre personne physique ou morale qui s'y substituerait, à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme afférentes.

Cf. annexe 5.7

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Le président
Gilles BOURDOULEIX

Le secrétaire
Monsieur Jean-Michel BOISSINOT

Les Elus Municipaux,
présents à la fin de la séance du 11 juillet 2016,

Florence JAUNEAULT	Michel BONNEAU	Maya JARADE	André CERQUEUS
Michel CHAMPION	Frédéric PAVAGEAU	Jordan JOUTEAU	Magalie GREAU
John DAVIS	Natacha POUPET- BOURDOULEIX	Nathalie GODET	Catherine CANALS
Isabelle LEROY	Sylvie ROCHAIS	Gwénaëlle DUCHESNE	Bernard RABILLER
Roger MASSE	Elisabeth HAQUET	Gilles ALLINDRE	Benoît BACLET
Laurence TEXEREAU	Benoît MARTIN	Evelyne CHICHE- GAUVAIN	Valérie FERRIOL- ROUSSEAU
Jean LELONG	Simone POUPARD	Catherine BODET	
Annick JEANNETEAU	Sandrine RAOUX	Jean-Marc VACHER	
Jean-Paul BRIGEON	François DEBREUIL	Anne GRAVELEAU- HARDY	

CARACTERISTIQUES RELATIVES A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

FOURRIERE ANIMALE MUNICIPALE

I – OBLIGATIONS DU DELEGATAIRE

Dès leurs arrivées, les chiens ou les chats sont placés sous la responsabilité du délégataire. Celui-ci prend en charge l'hébergement dans un chenil-fourrière, la nourriture, les soins vétérinaires, la recherche du propriétaire et par la mise à disposition de l'animal à un vétérinaire pour euthanasie éventuelle.

1°) Prise en charge et garde des animaux recueillis

Le délégataire s'engage, du lundi au samedi de 14 h à 17 h, à prendre en charge et à héberger les animaux conduits à la fourrière municipale.

Pour ce faire, il devra disposer de locaux et d'installations fixes ou mobiles, en conformité avec les règles d'hygiène. Toutes les dispositions seront prises afin qu'aucun animal ne puisse s'échapper du centre. Des précautions supplémentaires seront prises en ce qui concerne les chiens dangereux des 1^{ère} et 2^{ème} catégories (cage renforcée spécifique avec un système de verrouillage).

Les animaux doivent avoir en permanence à leur disposition une eau propre et potable ainsi que de la nourriture correspondant à leurs besoins physiques, au moins une fois par jour.

Le délai de garde des animaux est de 8 jours ouvrés.

Un registre officiel des entrées et sorties est tenu à jour transmis chaque mois au délégant.

2°) Restitution des animaux en divagation

La restitution est réalisable dès lors que le propriétaire identifié s'est acquitté auprès du délégataire des frais de prise en charge et de garde, de vaccination et de tatouage éventuels ainsi que des honoraires du vétérinaire.

" A l'issue d'un délai franc de garde de huit jours ouvrés, si l'animal n'a pas été réclamé par son propriétaire, il est considéré comme abandonné et devient la propriété du gestionnaire de la fourrière, qui peut en disposer dans les conditions définies ci-après " (conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi 99-5 du 6 janvier 1999).

Au besoin, le futur délégataire aura la charge d'envoyer les cadavres d'animaux, dans les 24 heures, à une société d'équarrissage autorisée.

3°) La surveillance sanitaire des chiens dangereux et leur restitution

Pour les chiens dangereux des 1^{ère} et 2^{ème} catégories, un vétérinaire devra intervenir dans les plus brefs délais afin de réaliser une étude comportementale de l'animal. A l'issue de l'expertise réalisée, le chien sera soit remis à son propriétaire, soit remis à un tiers pour adoption, soit pris en charge par un vétérinaire pour être euthanasié.

Les animaux faisant l'objet d'un placement par arrêté municipal (animaux classés dangereux) ne pourront être repris par leur propriétaire ; sauf si la situation administrative de l'animal est préalablement réglée (permis de détention).

4°) La surveillance sanitaire des animaux (mordeurs ou suspectés d'être contaminés) et leur restitution

Dans le cas où un animal mordeur ou griffeur serait conduit à la fourrière animale municipale, la durée légale de garde et de mise sous surveillance vétérinaire sera de 15 jours avec 3 visites vétérinaires obligatoires (suivant le code rural article 232-1, décret n° 76-867 du 13 septembre 1976 – Arrêté ministériel du 1^{er} décembre 1976). L'isolement des animaux se fera selon les prescriptions vétérinaires en vigueur. Leur restitution se fera conformément les modalités du paragraphe 2.

II – CONDITIONS FINANCIERES

Le délégataire se rémunère directement auprès du dernier propriétaire de l'animal, par le paiement d'une indemnité correspondant aux frais de prise en charge, d'hébergement et d'identification selon un tarif déterminé et approuvé par le Conseil Municipal. Le dernier propriétaire devra, par ailleurs, s'acquitter des frais de surveillance et de soins sanitaires de l'animal engagés par le délégataire.

Chiens dangereux : le délégataire adresse à la Ville les frais inhérents à la prise en charge, à l'hébergement et à l'identification. La Ville se remboursera alors de ses avances financières auprès du dernier propriétaire connu.

La Ville versera une participation annuelle compensant les frais liés aux obligations de service public imposées au délégataire.

III – DUREE DU CONTRAT

La durée de la convention est fixée à 5 ans.

AMENAGEMENT

Subventions 2016

Budget Supplémentaire

2.3

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Organisme public</i>				
Communauté d'Agglomération du Choletais (CAC)			20 663 €	Fonds de concours lié à la participation de la Ville aux travaux de réfection de la voirie rue des Roussines à Cholet, dans le cadre des travaux de réhabilitation de réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales réalisés par la CAC.
Sous-total			20 663 €	
TOTAL			20 663 €	

CULTURE
Subventions 2016
Budget Supplémentaire

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Association Théâtrale Comédie Chapoullis	210 €			Subvention correspondant à l'utilisation d'un local municipal.
Compagnie Côté Cour	307 €			Subvention complémentaire correspondant à l'augmentation des dépenses locatives, suite à l'utilisation d'un local supplémentaire.
Société des Sciences, Lettres et Arts de Cholet et de sa Région	- 5 506 €			Ajustement de la subvention suite à la résiliation d'une convention d'occupation d'un local municipal.
Université du Temps Libre de Cholet	- 50 €			Ajustement de la subvention suite au changement de local municipal.
Sous-total	- 5 039 €			
TOTAL		- 5 039 €		

ENSEIGNEMENT
Subventions 2016
Budget Supplémentaire

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Association de Gestion Jeanne d'Arc	504 €			
OGEc Saint Joseph	- 13 €			
OGEc Saint Louis Le Breloquet	2 424 €			
OGEc Sainte Marie des Turbaudières	- 45 €			Régularisation des contributions municipales liées à la restauration scolaire des écoles privées, au vu du réalisé de chacune des écoles.
Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique des Ecoles Saint Jean - Sainte Famille	- 845 €			
Organisme de Gestion des Ecoles et du Collège Notre Dame du Bretonnais	119 €			
Organisme de Gestion des Ecoles Libres Saint Pierre et Gellusseau	596 €			
Sous-total	2 740 €			
TOTAL		2 740 €		

RELATIONS EXTERIEURES

Subventions 2016

Budget Supplémentaire

BENEFICIAIRE	MONTANT		OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	
<i>Association</i>			
Association d'Education Populaire La Providence (AEP)		30 €	Subvention permettant de contribuer aux frais d'organisation d'un séjour à destination de Dénia, sur présentation de justificatifs.
<u>Relations internationales</u>			
Les Amis du Mali		410 €	Subvention exceptionnelle, afin de couvrir les frais de location de la salle Mocrat, au titre de l'organisation d'une soirée africaine, sur présentation de justificatifs.
<u>Enveloppe budgétaire</u>			
Divers - Communautés étrangères		1 000 €	Régularisation des crédits utilisés au Budget Primitif.
Jumelage - Aide aux scolaires		- 30 €	Utilisation de l'enveloppe, afin de couvrir la subvention allouée à l'Association d'Education Populaire La Providence (AEP).
Sous-total		1 410 €	
TOTAL		1 410 €	

RESSOURCES HUMAINES

Subventions 2016

Budget Supplémentaire

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Organisme public</i>				
Centre Intercommunal d'Action Sociale du Choletais	5 596 €			
Communauté d'Agglomération du Choletais			49 950 €	Reversement de la participation du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), au titre du financement d'actions réalisées en faveur des salariés handicapés.
	45 615 €			
Sous-total	51 211 €		49 950 €	
TOTAL		101 161 €		

SOLIDARITES
Subventions 2016
Budget Supplémentaire

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Action sociale</i>				
Amnesty International	170 €			Subvention correspondant à l'utilisation d'un local municipal.
Animation Bosquet		188 €		Subvention exceptionnelle, afin de contribuer à l'acquisition de matériel et aux animations des résidences.
Association Choletaise Parents et Assistants Maternels (ACPAM)	7 €			Ajustement de la compensation de loyer 2015, suite à un changement de local municipal.
	- 26 €			Ajustement de la compensation de loyer 2016, suite à un changement de local municipal.
Association d'Animation Notre-Dame aux Magnolias		200 €		Subvention exceptionnelle, afin de contribuer à l'acquisition de matériel et aux animations des résidences.
		200 €		
Association de l'Aide Familiale Populaire / C.S.F. de Maine et Loire (AAP/CSF 49)		- 89 €		Ajustement de la compensation de loyer, suite à la suppression d'un créneau.
Association de Protection Sociale du Bâtiment et des Travaux Publics		- 305 €		Ajustement de la compensation de loyer, suite à la résiliation de la convention.
Association des Etablissements du Centre Hospitalier Les Cordeliers (AECH)		200 €		Subvention exceptionnelle, afin de contribuer à l'organisation de sorties pour les personnes âgées des établissements, sur présentation de justificatifs.
		600 €		
Association Foyer Logement La Girardière		200 €		Subvention permettant de contribuer à l'acquisition de matériel et aux animations des résidences.
		95 €		
Association Maison d'Animation La Haie		117 €		Subvention exceptionnelle, afin de contribuer à l'acquisition de matériel et aux animations des résidences.
		150 €		
Association Maison d'Animation Rambourg				Subvention exceptionnelle, afin de contribuer à l'acquisition de matériel et aux animations des résidences.

SOLIDARITES
Subventions 2016
Budget Supplémentaire

BENEFICIAIRE	MONTANT		OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	
Association Maison du Mail Club de Loisirs pour Pre-retraités et Retraités		150 €	Subvention exceptionnelle, afin de contribuer à l'acquisition de matériel et aux animations des résidences.
Association Résidence Services Foch		100 €	Subvention exceptionnelle, afin de contribuer à l'organisation d'une sortie pour les personnes âgées de l'établissement, sur présentation de justificatifs.
Association Résidence Tharreau		150 €	Subvention exceptionnelle, afin de contribuer à l'acquisition de matériel et aux animations des résidences.
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes La Cornetière		200 €	Subvention exceptionnelle, afin de contribuer à l'organisation d'une sortie pour les personnes âgées de l'établissement, sur présentation de justificatifs.
Handifou (On dit tout)	- 269 €		Ajustement de la compensation de loyer, suite à la suppression d'un créneau.
Résidence Nazareth		600 €	Subvention permettant de contribuer à l'acquisition de matériel et aux animations des résidences.
		200 €	Subvention exceptionnelle, afin de contribuer à l'organisation d'une sortie pour les personnes âgées de l'établissement, sur présentation de justificatifs.
<i>Organisme public</i>			
Centre Intercommunal d'Action Sociale du Choletais		150 €	Subvention exceptionnelle, afin de contribuer à l'acquisition de matériel et aux animations de La Maisonnée.
<i>Enveloppe budgétaire</i>			
Commission Georges Prisset		- 3 500 €	Utilisation de l'enveloppe afin de couvrir les diverses subventions.
Sous-total	-512 €	0 €	
TOTAL		- 512 €	

SPORTS
Subventions 2016
Budget Supplémentaire

BENEFICIAIRE	MONTANT		OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	
<i>Association</i>			
Association Sportive ASPTT de Cholet	792 €		Subvention complémentaire correspondant à la hausse des loyers, suite à l'augmentation des créneaux utilisés.
Association Sportive Choletaise	422 €		Subvention complémentaire correspondant à l'augmentation du loyer, suite à un changement de local municipal.
Comité d'Organisation Cholet Pays de Loire	- 642 €		Ajustement de la subvention, suite à la résiliation de la convention.
Gym Détente Masculine	122 €		Subvention complémentaire correspondant à la hausse des loyers, suite à l'utilisation de créneaux supplémentaires.
Handisport Choletais	- 280 €		Résiliation de la convention d'occupation d'un local municipal.
Jeune France	2 188 €		Subvention de fonctionnement complémentaire, au titre de la régularisation du critère " Emploi d'encadrement des activités physiques et sportives " .
L'Aéromodèle Club du Choletais	- 10 €		Ajustement de la compensation de loyer, suite aux nouvelles conditions de la convention d'occupation des locaux.
Les Filles des Dunes		700 €	Subvention exceptionnelle, afin de contribuer aux frais liés à la participation de l'association au Trophée " Roses des Sables " , sur présentation de justificatifs.
Société des Courses Hippiques de Cholet			Subvention d'investissement, afin de contribuer à la modernisation et la remise aux normes de l'hippodrome de Cholet, sur présentation de justificatifs.
Sport Saber League Cholet (SSLC)	295 €		Subvention correspondant à l'utilisation d'un local municipal.
Taekwondo du Choletais	287 €		Ajustement de la subvention, au titre du critère " Licenciés " .
<i>Enveloppe budgétaire</i>			
Animations et manifestations sportives diverses		- 987 €	Utilisation de l'enveloppe afin de couvrir les subventions attribuées à diverses associations.
Sous-total	3 174 €	- 287 €	28 690 €
TOTAL		31 577 €	

AUTORISATIONS DE PROGRAMME
MODIFICATIONS DES ENVELOPPES VOTEES
EMPLOIS

2.4

Budget Principal

N° AP/ API	Autorisations / Programmes	Vote antérieur	Montant global	Modification d'enveloppe	Annulations de crédits	Crédits supplémentaires	Transferts de crédits entre AP
5001	Bâtiments Communaux	29 806 169 €	24 883 202 €	-4 922 967 €			
047	Les Halles	5 478 000 €	175 108 €	-5 302 892 €	-5 302 892 €		
077	Accessibilité des bâtiments communaux	900 000 €	900 000 €	0 €			
078	Hangar des Carnavaliers	857 000 €	1 070 000 €	213 000 €		213 000 € Ajustement des besoins pour le projet Hangar des Carnavaliers	
573	Réparation d'équipements communaux	18 487 395 €	18 654 320 €	166 925 €	-28 175 €	195 100 € Ajustement des crédits pour les travaux de Mail II, de la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville/Hôtel d'Agglomération	
574	Eglise Notre Dame	4 083 774 €	4 083 774 €	0 €			
5002	Matériels et mobiliers des services publics	7 606 986 €	7 584 294 €	-22 692 €			
035	Renouvellement du parc photocopieurs	737 580 €	737 580 €	0 €			
526	Acquisition de matériel communication	572 109 €	572 109 €	0 €			
529	Acquisition de matériel espaces verts	1 108 832 €	1 121 300 €	12 468 €	-7 €	10 300 € Achat d'un broyeur de végétaux suite au vol de ce dernier confié à l'entreprise MODIS pour réparation (recette équivalente attendue par l'assurance)	
569	Acquisition de véhicules, de matériels et de mobiliers	5 184 465 €	5 153 305 €	-35 160 €	-50 880 €	2 175 € Renouvellement du fond de roulement de matériel pédagogique pour les écoles suite au vol 15 720 € Transfert de crédits de la section de fonctionnement pour l'achat de corbeilles (mobiliers urbains)	
5003	Edifices culturels	32 387 €	32 387 €	0 €			
058	Eglise Notre Dame	32 387 €	32 387 €	0 €			
5004	Systèmes d'information et de télécommunication	5 218 778 €	5 288 746 €	69 968 €			
037	Schéma Directeur Informatique	1 145 721 €	1 215 714 €	69 993 €	-7 €	70 000 € Mise en œuvre du projet Portail Famille	
043	Système d'informations géographiques	882 710 €	882 710 €	0 €			
070	Refonte du contrôle accès équipements communaux	158 644 €	158 639 €	-5 €	-5 €		
572	Acquisition matériel informatique et logiciels écoles	3 031 703 €	3 031 683 €	-20 €	-5 020 €	5 000 € Acquisition d'un équipement pour la communication à distance pour les sourds et malentendants dans le cadre du FIPHP	
5005	Réhab, extens, amén et scolaires 1er degré	325 000 €	325 000 €	0 €			
075	Création restaurant élémentaire M.Curie	325 000 €	325 000 €	0 €			
5007	Création, extension, réparation équipements culturels	1 106 632 €	1 105 436 €	-1 196 €			
055	lot place Travot - réfection de l'immeuble	1 032 852 €	1 032 656 €	-1 196 €	-1 196 €		
071	lot place Travot - aménagement des locaux	72 780 €	72 780 €	0 €			
5008	Acquisition œuvres et matériel culturel	989 941 €	989 924 €	-17 €			
568	Acquisition et restauration de matériel culturel	989 941 €	989 924 €	-17 €	-17 €		
5010	Création, réfection, aménagement d'équipements sportifs	6 619 002 €	6 623 867 €	4 865 €			
064	Salle Grégoire	4 917 992 €	4 917 992 €	0 €			
532	Acquisition de matériel sportif	1 701 010 €	1 705 875 €	4 865 €	-135 €	5 000 € Achat de matériel sportif	
5011	Aménagement équipements de loisirs	636 316 €	621 063 €	-15 253 €			
502	Comité Animation Enfance	636 316 €	621 063 €	-15 253 €	-15 253 €		
5014	Voies-trottoirs-réseaux et parkings	22 214 597 €	22 652 961 €	438 364 €			
002	Aménagement des voies primaires dans les ZAC	1 794 061 €	1 794 061 €	0 €			
062	Giratoire du Pay Saint Bonnet	450 000 €	450 000 €	0 €			
063	livre Blanc réfection de voies	6 639 252 €	7 024 589 €	385 337 €	-20 663 €	406 000 € Création d'un rond-point Boulevard de la Rontardière	
087	Vidéo protection	0 €	100 200 €	100 200 €		100 200 €	
076	Système de variation tension éclairage public	430 000 €	430 000 €	0 €			
550	Bornes d'incendie	543 156 €	543 142 €	-14 €	-14 €		
570	Réparation et aménagement de voies	12 120 555 €	12 105 396 €	-15 159 €	-20 011 €		
575	Extension des réseaux électriques	237 573 €	205 573 €	-32 000 €	-32 000 €		4 852 € Transfert de crédits de l'API « Commission Consultative du Puy St Bonnet » - Remboursement de l'avance faite par le service Voirie en 2015 pour les travaux de la rue Nationale au Puy St Bonnet

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME
MODIFICATIONS DES ENVELOPPES VOTEES
EMPLOIS**

Budget Principal

N° AP/ API	Autorisations / Programmes	Vote antérieur	Montant global	Modification d'enveloppe	Annulations de crédits	Crédits supplémentaires	Transferts de crédits entre AP
5015	Aménagement du territoire communal	50 023 986 €	49 788 890 €	-235 096 €			
030	Requalification urbaine quartier Jean Monnet Nord Ouest	7 549 043 €	7 540 043 €	0 €			
044	Arcades Rongé	17 265 069 €	17 266 069 €	0 €			
050	Requalification urbaine quartier Jean Monnet Sud-Est	10 043 414 €	9 847 531 €	-200 883 €	-200 883 €		
056	Acquisition de l'ensemble immobilier 12 bd du Maine	2 302 502 €	2 302 502 €	0 €			
079	Rénovation urbaine quartier Favreau	1 315 000 €	1 315 000 €	0 €			
085	Ainc mise en valeur architecture patrimoine	95 500 €	95 291 €	-209 €	-209 €		
519	Etudes d'urbanisme	438 481 €	436 361 €	-2 120 €	-2 120 €		
522	Acquisitions foncières et immobilières	9 910 546 €	9 927 849 €	-21 697 €	-21 697 €		
553	Commission consultative du Puy Saint Bonnet	1 068 431 €	1 058 244 €	-10 187 €	-5 335 €		-1 852 € Transfert de crédits vers l'API « Réparation et aménagement de voirie » - Remboursement de l'avance faite par le service Voirie en 2015 pour les travaux de la rue Nationale au Puy St Bonnet
5016	Espaces Verts	10 630 365 €	10 877 331 €	246 966 €			
072	Travaux connexes à l'abaissement de la Moine	171 985 €	171 985 €	0 €			
073	Serres municipales	3 449 492 €	3 417 845 €	-31 647 €	-31 647 €		
086	Extension du cimetière	0 €	505 000 €	505 000 €		505 000 € Extension du cimetière de la Croix de Bault	
571	Réparation et aménagement des espaces verts	7 008 888 €	6 782 501 €	-226 387 €	-226 387 €		
	TOTAL	135 210 159 €	130 773 101 €	-4 437 058 €	-5 964 553 €	1 527 495	0

AUTORISATIONS DE PROGRAMME
MODIFICATION DES ENVELOPPES VOTEES
EMPLOIS

Budget annexe des Opérations d'Aménagement

N° AP/ AP1	Autorisations / Programmes	Vote antérieur	Montant global	Modification d'enveloppe	Annulations de crédits	Crédits supplémentaires	Transferts de crédits entre AP
5030	Opérations d'aménagement	22 275 231 €	22 128 077 €	-147 154 €			
090	ZAC de la Sardinerie	13 953 243 €	13 953 243 €	0 €			
091	ZAC Val de Moine	8 150 035 €	8 002 881 €	-147 154 €	-147 154 €		
092	Zone d'activités aéronautiques Roland Garos	171 953 €	171 953 €	0 €			
	TOTAL	22 275 231 €	22 128 077 €	-147 154 €	-147 154 €	0 €	0 €

AUTORISATIONS DE PROGRAMME
MODIFICATION DES ENVELOPPES VOTEES
EMPLOIS

Budget annexe du Stationnement

N° AP/ API	Autorisations / Programmes	Vote antérieur	Montant global	Modification d'enveloppe	Annulations de crédits	Crédits supplémentaires	Transferts de crédits entre AP
5040	Gestion sur Stationnement payant	2 171 024 €	2 170 092 €	-932 €	-97 484 €		
050	FISAC – Jalonnement dynamique des parkings	12 868 €	12 868 €				
081	FISAC – Modernisation des moyens de paiement	431 404 €	431 404 €	0 €			
082	Équipements des parkings en ouvrage	188 978 €	188 978 €	0 €			
083	Acquisition d'équipements de gestion	248 131 €	248 131 €	0 €			
084	Travaux sur parcs en enclos	746 022 €	842 574 €	96 552 €		96 552 € Ajustement des crédits pour les projets futurs	
580	Réparations sur parkings en ouvrage	543 621 €	446 137 €	-97 484 €	-97 484 €		
	TOTAL	2 171 024 €	2 170 092 €	-932 €	-97 484 €	96 552 €	0 €

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME
MODIFICATIONS DES ENVELOPPES VOTEES
RESSOURCES**

BUDGET PRINCIPAL

N° AP/ API	Autorisations / Programmes	Vote Antérieur	Montant Global	Modification enveloppe	Justifications des réajustements
5001	Bâtiments communaux	908 991 €	652 737 €	-256 254 €	
047	Les Halles	536 254 €	0 €	-536 254 €	Annulation de la subvention de l'Etat compte tenu du changement de mode de financement du projet (BEA)
077	Accessibilité des bâtiments communaux	0 €	125 000 €	125 000 €	Subvention de l'Etat dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement public local (FSIPL) pour la mise aux normes accessibilité des bâtiments communaux 2016
573	Réparation d'équipements communaux	157 561 €	312 561 €	155 000 €	Subvention de l'Etat dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement public local (FSIPL) pour le remplacement des menuiseries de l'école Bronté et de la salle socio-culturelle du Puy St Bonnet et des ascenseurs du bâtiment Mail II
574	Eglise Notre Dame	215 176 €	215 176 €		
5002	Matériels et mobiliers des services publics communaux	31 833 €	31 833 €	0 €	
529	Acquisition de matériel espaces verts	20 549 €	20 549 €		
569	Acquisition de véhicules de matériels et de mobiliers	11 284 €	11 284 €		
5004	Systèmes d'information et de télécom.	13 245 €	99 865 €	86 620 €	
037	Schéma directeur informatique	3 122 €	89 742 €	86 620 €	Subvention de la CAF pour l'achat du logiciel et matériel pour la mise en place du portail Famille
043	Système d'informations géographiques	3 123 €	3 123 €		
572	Acquisition de matériel informatique et logiciels	7 000 €	7 000 €		
5007	Création, extension, réparation des équipements culturels	28 572 €	28 572 €	0 €	
071	Ilot Place Travot - Aménagement des locaux	28 572 €	28 572 €		
5008	Acquisition œuvres et matériel culturel	41 315 €	41 315 €		
568	Acquisition et restauration de matériel culturel	41 315 €	41 315 €		
5010	Création, réfection et aménagement d'équipements sportifs	1 062 000 €	1 062 000 €	0 €	
064	Salle Grégoire	1 062 000 €	1 062 000 €		
5014	Voiries - trottoirs - réseaux et parkings	228 038 €	596 660 €	368 622 €	
002	Aménagement des voiries primaires	60 980 €	124 602 €	63 622 €	Participation du groupe Gambetta pour l'aménagement du giratoire rue d'Italie dans la ZAC de Champ Vallée
062	Giratoire du Puy Saint Bonnet	22 124 €	22 124 €		
063	Livre Blanc - Réfection de voiries	21 427 €	326 427 €	305 000 €	Participation de OREAS (205 000 €) et du Département (100 000 €) pour les travaux d'aménagement du rond-point Bd de la Routardière
570	Réparation et aménagement de voiries	123 507 €	123 507 €		
5015	Aménagement du territoire communal	8 943 385 €	8 943 385 €	0 €	
030	Requalification Urbaine quartier Jean Monnet Nord Ouest	3 733 414 €	3 733 414 €		
044	Arcades Rougé	275 112 €	275 112 €		
050	Requalification Urbaine quartier Jean Monnet Sud-Est	4 837 820 €	4 837 820 €		
519	Etudes d'urbanisme	97 039 €	97 039 €		
5016	Espaces Verts	318 692 €	318 692 €	0 €	
072	Travaux connexes à l'abaissement de la Moine	62 516 €	62 516 €		
073	Serres municipales	0 €	0 €		
571	Réparation et aménagement des espaces verts	256 176 €	256 176 €		
TOTAL		11 576 071 €	11 775 059 €	198 988 €	

Autorisations de Programme et Crédits de Paiement
Présentation des AP individualisées
Emplois

N° AP global	N° APi	Autorisations / Programmes	Vote antérieur	Modification d'enveloppe	Montant global	Exercices antérieurs	Crédits de Paiement			
							2016	2017	2018	2019
5001		BATIMENTS COMMUNAUX	29 806 169	-4 922 967	24 883 202	12 557 439	5 311 638	1 800 000	1 240 000	1 220 000
	047	LES HALLES	5 483 500	-5 302 892	180 608	21 848	0	130 000	0	0
	077	ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX	894 500	0	894 500	0	300 000	300 000	0	0
	078	HANGAR DES CARNAVALIERS	857 000	213 000	1 070 000	0	200 000	870 000	0	0
5002	573	REPARATION D'EQUIPEMENTS COMMUNAUX	18 535 628	166 925	18 702 553	11 016 953	2 546 500	1 370 000	1 240 000	1 220 000
	574	EGLISE NOTRE DAME	4 035 541	0	4 035 541	1 518 838	1 595 138	0	0	0
		MATERIELS ET MOBILIERS DES SCES	7 606 986	-22 692	7 584 294	5 525 171	391 000	342 690	342 690	342 690
	035	RENOUVELLEMENT DU PARC	737 580	0	737 580	577 580	0	0	0	0
5003	526	ACQUISITION DE MATERIEL COMMUNICATION	572 109	0	572 109	561 109	5 000	5 000	5 000	5 000
	529	ACQUISITION DE MATERIEL ESPACES VERTS	1 110 269	12 468	1 122 737	744 192	86 000	37 690	37 690	37 690
	569	ACQUISITION DE VEHICULES DE MATERIELS	5 187 028	-35 160	5 151 868	3 652 290	299 578	300 000	300 000	300 000
		EDIFICES CULTUELS	32 387	0	32 387	32 387	0	0	0	0
5004	058	EGLISE NOTRE DAME	32 387	0	32 387	32 387	0	0	0	0
		SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOM.	5 218 778	69 968	5 288 746	3 493 512	472 846	325 000	325 000	327 588
	037	SCHEMA DIRECTEUR INFORMATIQUE	1 146 721	69 993	1 215 714	777 734	157 980	70 000	70 000	70 000
	043	SYSTEME D'INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES	882 710	0	882 710	618 456	101 666	55 000	35 000	35 000
5005	070	REFONTE DU CONTROLE ACCES	158 644	-5	158 639	158 639	0	0	0	0
	572	ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE ET	3 031 703	-20	3 031 683	1 938 683	213 000	220 000	220 000	220 000
		REHAB.EXTENS.AMENETS SCOLAIRES TER	325 000	0	325 000	0	28 000	232 000	65 000	0
	075	CREATION RESTAURANT ELEMENT.M.CURIE	325 000	0	325 000	0	28 000	232 000	65 000	0
5007		CREAT-EXTENS-REPAR.EQUIPEMENTS	1 106 632	-1 196	1 105 436	1 105 436	0	0	0	0
	055	ILOT PLACE TRAVOT - REFLECTION DE	1 033 852	-1 196	1 032 656	1 032 656	0	0	0	0
	071	ILOT PLACE TRAVOT - AMENAGEMENT DES	72 780	0	72 780	72 780	0	0	0	0
		ACQUISITION OEVRES ET MATERIEL	989 941	-17	989 924	953 274	6 650	7 500	7 500	7 500
5010	568	ACQUISITION ET RESTAURATION DE MATERIEL	989 941	-17	989 924	953 274	6 650	7 500	7 500	7 500
		CREAT-RECTIF-AMEN.EQUIPEMENTS	6 619 002	4 865	6 623 867	2 610 253	3 743 614	105 000	55 000	55 000
	064	SALLE GREGOIRE	4 917 992	0	4 917 992	1 159 378	3 708 614	50 000	0	0
	532	ACQUISITION DE MATERIEL SPORTIF	1 701 010	4 865	1 705 875	1 450 875	35 000	55 000	55 000	55 000
5011		AMENAGEMENT EQUIPEMENTS DE LOISIRS	636 316	-15 253	621 063	621 063	0	0	0	0
	502	COMITE ANIMATION ENFANCE	636 316	-15 253	621 063	621 063	0	0	0	0
5014		VOIRIES-TROTTOIRS-RESEAUX ET PARKINGS	22 214 597	438 364	22 652 961	15 366 403	1 953 838	2 413 870	972 950	972 950
	002	AMENAGEMENT DES VOIRIES PRIMAIRES	1 794 061	0	1 794 061	1 772 523	21 538	0	0	0

Autorisations de Programme et Crédits de Paiement
Présentation des AP individualisées
Emplois

N° AP global	N° AP	Autorisations / Programmes	Vote antérieur	Modification d'enveloppe	Montant global	Exercices antérieurs	Crédits de Paiement			
							2016	2017	2018	2019
5015	062	GIRATOIRE DU PUY SAINT BONNET	450 000	0	450 000	0	250 000	0	0	0
	063	LIVRE BLANC REFECTION DE VOIRIES	6 639 252	385 337	7 024 589	4 814 071	1 190 920	0	0	0
	076	SYSTEME VARIATION TENSION ECLAIRAGE	430 000	0	430 000	0	300 000	0	0	0
	087	VIDEO PROTECTION	0	100 200	100 200	0	100 200	0	0	0
	550	BORNES D'INCENDIE	543 156	-14	543 142	374 892	33 650	33 650	33 650	33 650
	570	REPARATION ET AMENAGEMENT DE VOIRIES	12 120 555	-15 159	12 105 396	8 388 544	416 852	900 000	900 000	900 000
	575	EXTENSION DES RESEAUX ELECTRIQUES	237 573	-32 000	205 573	16 373	32 000	39 300	39 300	39 300
		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE COMMUNAL	50 023 986	-235 096	49 788 890	45 889 117	2 134 773	631 300	229 600	108 000
	030	REQUALIFICAT. URBAINE QUARTIER JEAN	7 540 043	0	7 540 043	7 532 032	8 011	0	0	0
	044	ARCADES ROUGE	17 266 069	0	17 266 069	17 261 461	4 588	0	0	0
050	REQUALIFICAT.URBAINE QUARTIER JEAN	10 048 414	-200 893	9 847 531	8 208 325	1 638 206	0	0	0	
056	ACQUISITION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER 12	2 302 502	0	2 302 502	2 302 502	0	0	0	0	
079	RENOV.URBAINE QUARTIER FAVREAU	1 315 000	0	1 315 000	0	45 000	645 000	510 000	115 000	
085	AIRE MISE EN VALEUR ARCHITECTURE	95 500	-209	95 291	791	31 500	43 100	13 300	6 800	
519	ETUDES D'URBANISME	438 481	-2 120	436 361	402 041	10 320	6 000	6 000	6 000	
522	ACQUISITIONS FONCIERES ET IMMOBILIERES	9 949 546	-21 697	9 927 849	9 427 849	340 000	40 000	40 000	40 000	
553	COMMISSION CONSULTATIVE DU PUY SAINT	1 068 431	-10 187	1 058 244	753 096	57 148	62 000	62 000	62 000	
5016		ESPACES VERTS	10 630 365	246 966	10 877 331	8 586 232	472 599	628 500	490 000	250 000
	072	TRAVAUX CONNEXES A L'ABAISSMENT DE LA	171 985	0	171 985	171 985	0	0	0	0
	073	SERRES MUNICIPALES	3 449 492	-31 647	3 417 845	3 371 746	46 099	0	0	0
	086	EXTENSION CIMETIERE CROIX DE BAULT	0	505 000	505 000	0	3 000	62 000	240 000	200 000
	571	REPARATION ET AMENAGEMENT DES	7 008 888	-226 387	6 782 501	5 042 501	423 500	566 500	250 000	250 000
	TOTAL	135 210 159	-4 437 058	130 773 101	96 740 287	12 206 298	10 230 608	4 689 440	3 622 740	3 283 728
	TOTAL Général	135 210 159	-4 437 058	130 773 101	96 740 287	12 206 298	10 230 608	4 689 440	3 622 740	3 283 728

Autorisations de Programme et Crédits de Paiement
Présentation des AP individualisées
Emplois

N° AP global	N° API	Autorisations / Programmes	Vote antérieur	Modification d'enveloppe	Montant global	Crédits de Paiement						
						Exercices antérieurs	2016	2017	2018	2019	2020	
5030		Aménagement et services urbains, environnement										
	090	Opérations d'Aménagement	22 275 231	-147 154	22 128 077	22 030 687	97 390	0	0	0	0	
	091	ZAC de la Sardinerie	13 953 243	0	13 953 243	13 953 243	0	0	0	0	0	
	092	ZAC Val de Moine	8 150 035	-147 154	8 002 881	7 905 491	97 390	0	0	0	0	
		Zone d'Activités Aéronautiques Roland Garros	171 953	0	171 953	171 953	0	0	0	0	0	
		TOTAL	22 275 231	-147 154	22 128 077	22 030 687	97 390	0	0	0	0	
		TOTAL Général	22 275 231	-147 154	22 128 077	22 030 687	97 390	0	0	0	0	

Autorisations de Programme et Crédits de Paiement
Présentation des AP individualisées
Ressources

N° AP global	N° AP	Autorisations / Programmes	Vote antérieur	Modification d'enveloppe	Montant global	Evolution des ressources					Groupements communes	Autres financeurs
						Union Européenne	Etat	Région	Département			
5014		VOIRIES-TROTTOIRS-RESEAUX ET PARKINGS	228 038	368 622	596 660	21 427	0	0	135 699	0	439 534	
	002	AMENAGEMENT DES VOIRIES PRIMAIRES	60 980	63 622	124 602	0	0	0	0	0	124 602	
	062	GIRATOIRE DU PUY SAINT BONNET	22 124	0	22 124	0	0	0	22 124	0	0	
	063	LIVRE BLANC REFECTION DE VOIRIES	21 427	305 000	326 427	21 427	0	0	100 000	0	205 000	
	076	SYSTEME VARIATION TENSION ECLAIRAGE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	087	VIDEO PROTECTION	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	550	BORNES D'INCENDIE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	570	REPARATION ET AMENAGEMENT DE VOIRIES	123 507	0	123 507	0	0	0	0	0	0	
	575	EXTENSION DES RESEAUX ELECTRIQUES	0	0	0	0	0	0	13 575	0	109 932	
	5015		AMENAGEMENT DU TERRITOIRE COMMUNAL	8 943 385	0	8 943 385	1 068 232	3 364 830	3 351 721	1 025 000	0	133 602
080		REQUALIFICAT. URBAINE QUARTIER JEAN	3 733 414	0	3 733 414	223 008	2 226 548	758 858	525 000	0	0	
944		ARCADES ROUGE	275 112	0	275 112	0	187 270	0	0	0	87 842	
050		REQUALIFICAT.URBAINE QUARTIER JEAN	4 837 820	0	4 837 820	837 114	884 843	2 592 863	500 000	0	23 000	
056		ACQUISITION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER 12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
079		RENOV.URBAINE QUARTIER FAVREAU	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
085		AIRE MISE EN VALEUR ARCHITECTURE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
519		ETUDES D'URBANISME	97 039	0	97 039	8 110	66 169	0	0	0	22 760	
522		ACQUISITIONS FONCIÈRES ET IMMOBILIÈRES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
553		COMMISSION CONSULTATIVE DU PUY SAINT ESPACES VERTS	318 692	0	318 692	62 709	26 340	62 516	0	0	167 127	
5016	072	TRAVAUX CONNEXES A L'ABAISSSEMENT DE LA	62 516	0	62 516	0	0	62 516	0	0		
	073	SERRES MUNICIPALES	0	0	0	0	0	0	0	0		
	086	EXTENSION CIMETIERE CROIX DE BAULT	0	0	0	0	0	0	0	0		
	571	REPARATION ET AMENAGEMENT DES EQUIPEMENTS D'ACCUEIL PETITE ENFANCE	256 176	0	256 176	62 709	26 340	0	0	0	167 127	
5018		TOTAL	11 576 071	198 988	11 775 059	1 152 368	4 192 144	4 198 774	1 284 679	2 287	944 807	
		TOTAL Général	11 576 071	198 988	11 775 059	1 152 368	4 192 144	4 198 774	1 284 679	2 287	944 807	

TRANSPORTS URBAINS
AIDES AUX PERSONNES RETRAITEES, AUX PERSONNES HANDICAPEES ET AUX
PERSONNES DEFAVORISEES EN INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE

• Prise en charge d'une partie de la carte mensuelle de transports urbains, à hauteur de 12 €, pour les personnes retraitées :

- résidant à Cholet depuis 6 mois,
- étant non imposable sur le revenu, la mention " Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu " figurant sur l'avis d'imposition.
- ayant fait valoir et justifiant de leurs droits à une pension de retraite complète.

Cette contribution municipale permet à cette catégorie d'usagers de souscrire un abonnement mensuel de 13 € au lieu de 25 €, soit une réduction de 50 % environ.

• Prise en charge d'une partie de la carte mensuelle de transports urbains, à hauteur de 28 €, pour les personnes handicapées :

- résidant à Cholet depuis 6 mois,
- étant non imposable sur le revenu, la mention " Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu " figurant sur l'avis d'imposition.
- titulaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) ou d'une pension d'invalidité ou d'une carte d'invalidité

Cette contribution municipale permet à cette catégorie d'usagers de souscrire un abonnement mensuel de 13 € au lieu de 41 €, soit une réduction de 70 % environ.

• Prise en charge d'une partie de la carte mensuelle de transports urbains, à hauteur de 32 €, pour les personnes défavorisées en insertion socio-professionnelle :

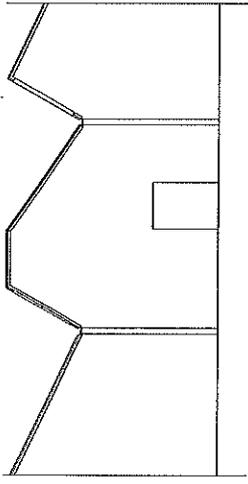
- résidant à Cholet depuis 6 mois,
- étant de nationalité française ou étrangère en situation régulière,
- titulaires de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire - CMU-C (plafond mensuel de ressources : 721 € pour une personne, au 01/04/2016), conjoints ou bénéficiaires de ressources équivalentes (3 derniers relevés bancaires pour les publics spécifiques, relevant notamment de structures telles que le Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA)), ainsi que les jeunes âgés de 16 à 25 ans, non scolarisés, vivant au foyer.

Cette contribution municipale permet à cette catégorie d'usagers de souscrire un abonnement mensuel de 9 € au lieu de 41 €, soit une réduction de 80 % environ.

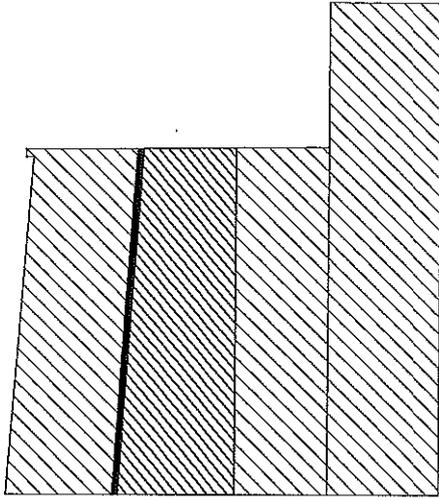
L'éligibilité à ces aides municipales est conditionnée, à partir de septembre 2016, au retrait des cartes mensuelles transports entre le 20 du mois précédent et le 7 du mois concerné.

5-4

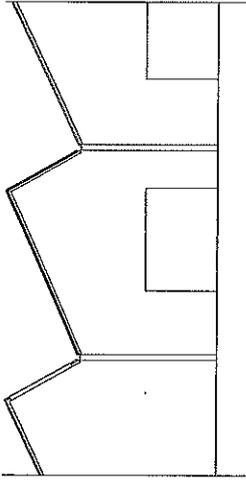
COUPE BA



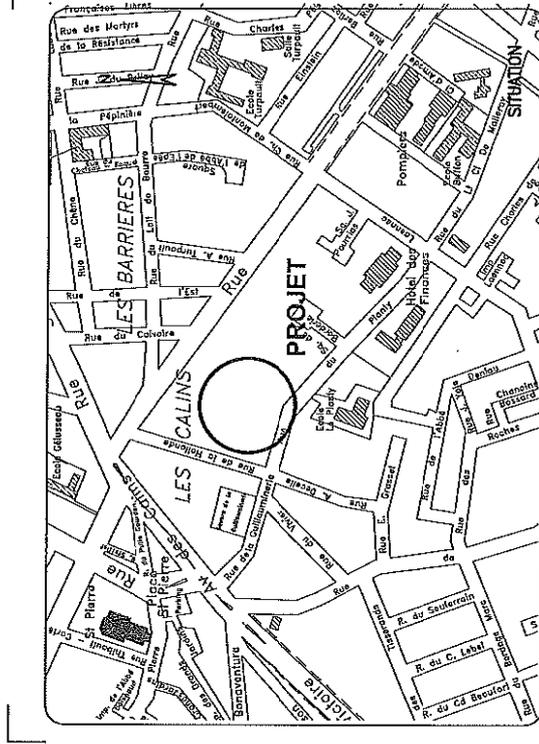
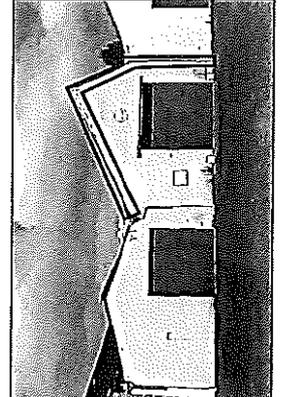
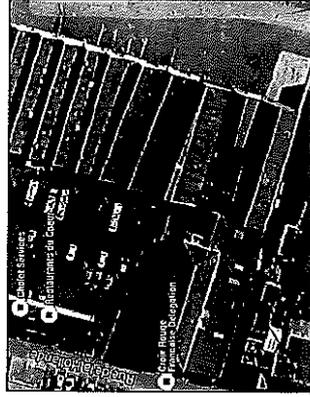
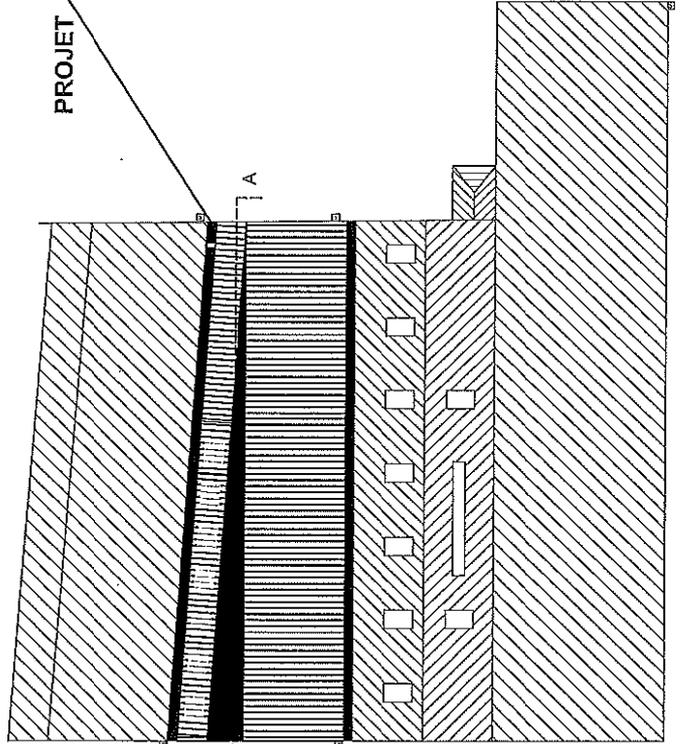
VUE EN PLAN DU PROJET



COUPE AB



VUE EN PLAN DU PROJET - 1/200ème



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DIRECTION DES BATIMENTS



LOCAL RUE DE LA HOLLANDE CELLULE N° 11

REFECTION TOIT
POSE DE BAC ACIER
VUE EN PLAN
PHOTOS

ETUDES BATIMENT	ESQUELLE	1/125/200
DESSINATEUR	DESIGNER	MAI 2016
DATE	NOM DE FICHIER AUTOCAD	2016_AGGLOMERATION_CHOLET

Date	Modifications
A	
B	
C	

Voir

5-5

Photo n°5

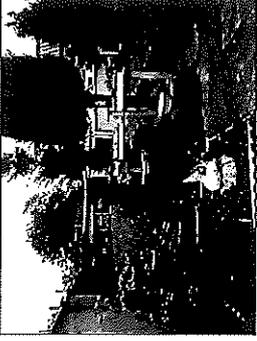


Photo n°4

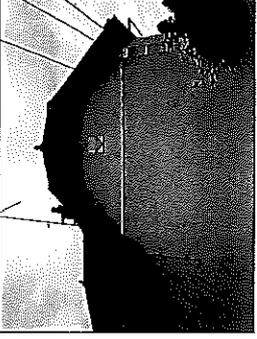


Photo n°3

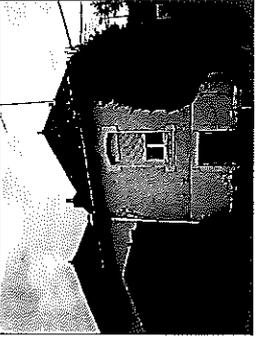


Photo n°2

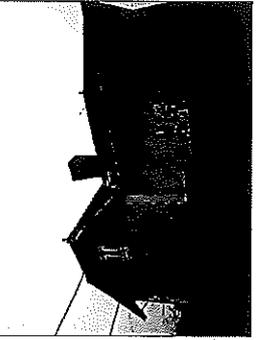
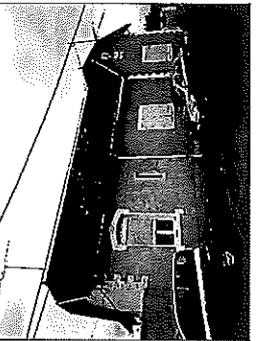
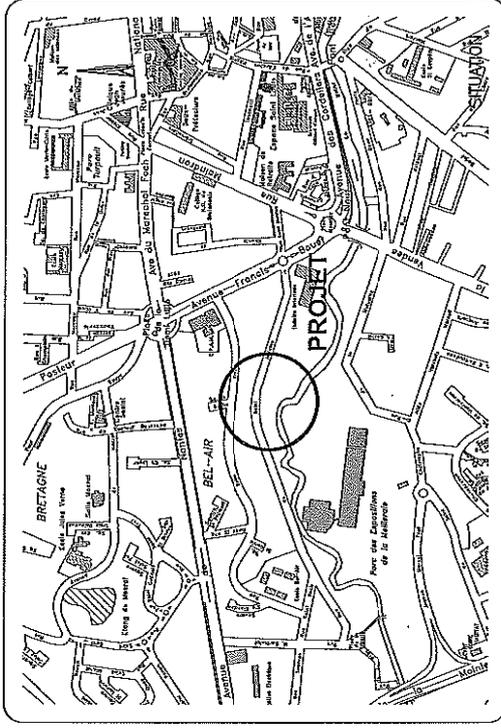
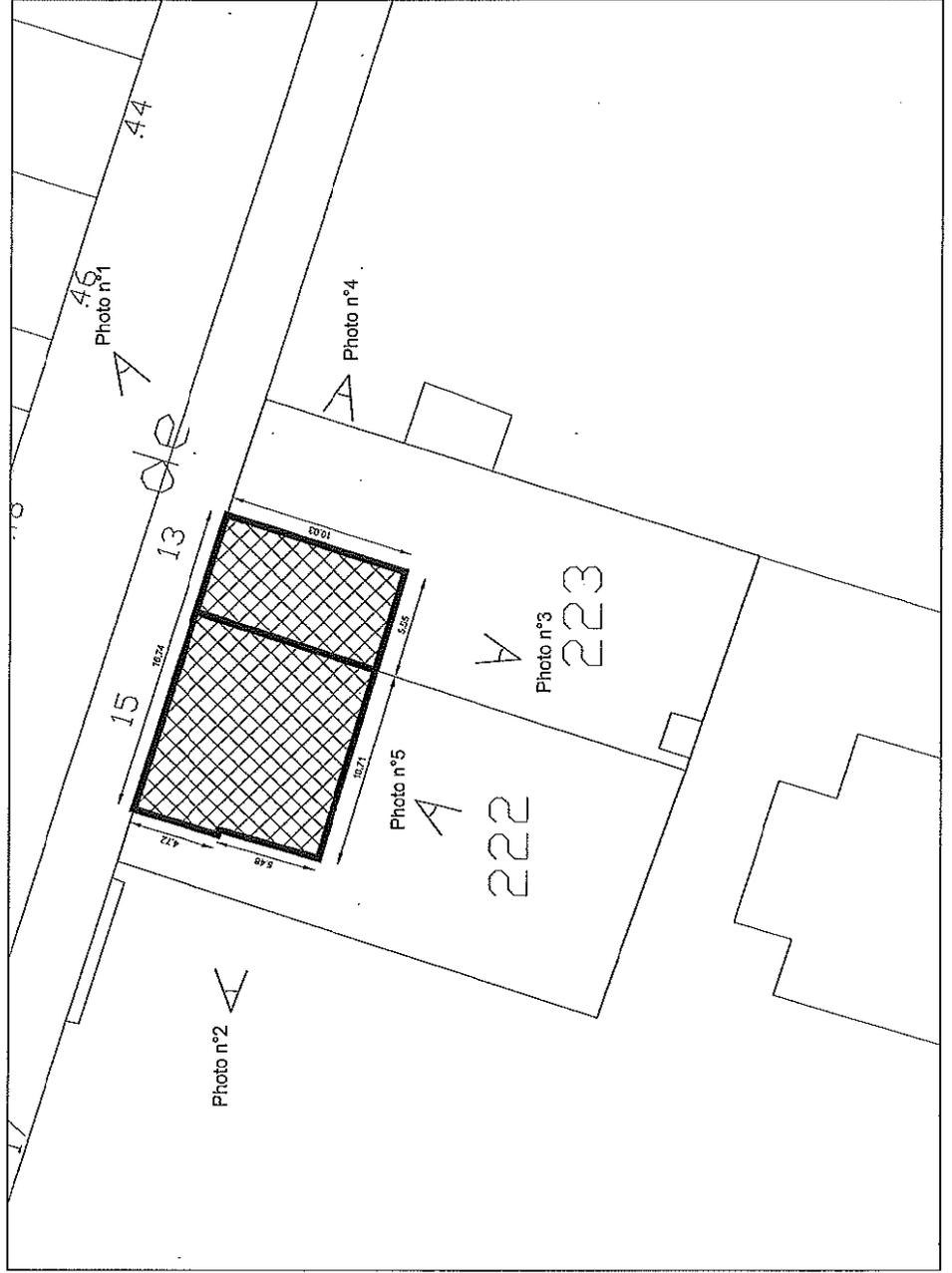


Photo n°1



PLAN MASSE : 1/200 ème



CHOLET
LES ENTREPRISES

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
Le Choletais
L'audace pour réussir

DIRECTION DES BATIMENTS

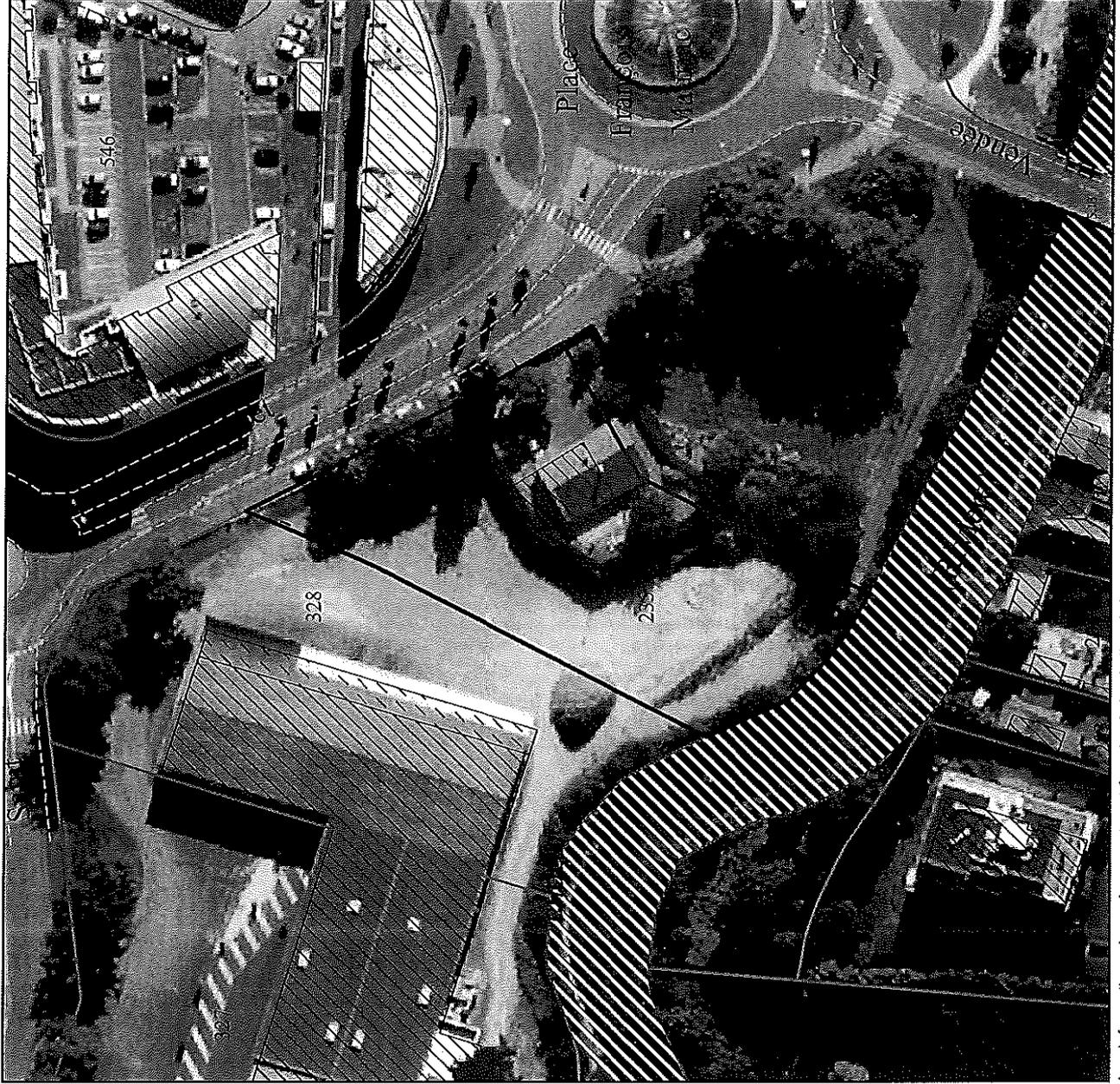
13 et 15 rue St Melaine

DEMOLITION
PLAN DE MASSE
SITUATION
PHOTOS

ETUDES BATIMENT
Echelle 1/200
Dessinateur Jean BROCHARD
Date Avril 2016
Nom de fichier AUTOCAD
DEMO13-15 MELAI

Ind.	Notes	Visa
A		
B		
C		

Renseignement d'urbanisme



Commune: CHOLET
Date: 28/06/2016

Parcelle n°: AI0235

Surface Cadastrale : 2640 m²

Adresse de la parcelle :
1 - AV FRANCIS BOUJET

Compte propriétaire : +00371

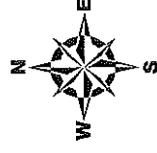
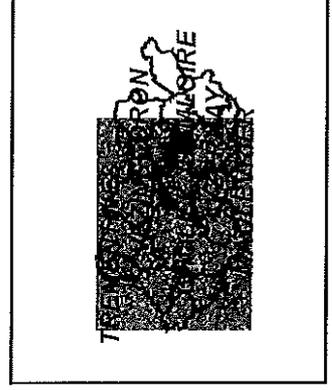
Propriétaire(s) :
COMMUNE DE CHOLET

P.L.U. :

Secteur(s): UE UA

Servitude(s): SAERO PPRI CEND

Contrainte(s): ER65 ER38



Echelle : 1:1 000

Les informations de ce document sont fournies à titre indicatif. Ce document n'a pas de valeur juridique. Reproduction Interdite.

